

CONTACT Dr Paul Pardon  
TEL. +32(0)474 85 19 33  
E-MAIL paul.pardon@health.fgov.be

## Fiche coronavirus COVID-19 pour ambulanciers (mise à jour : 11/03/2020)

<b>Agent causal</b>		
Virus (Coronavirus : SARS-CoV-2)		
Critères : Un cas possible de COVID-19 est une personne chez laquelle des symptômes d'infection aiguë des voies respiratoires inférieures ou supérieures apparaissent ou s'aggravent lorsque le patient a des symptômes respiratoires chroniques ( <a href="#">voir définition de cas</a> ).		
<b>Mode de transmission</b>		
Respiratoire		
<b>Type de précautions</b>		
<p><b>Isolement respiratoire : gants et masque chirurgical + vêtements de protection à usage unique (sur-blouse jaune et lunettes) si risque de projections ou contact avec fluides corporels.</b> Si l'objet de l'intervention n'est pas clair, par principe de précaution, mettez votre masque avant d'approcher le patient ou gardez une distance de 1,5 m à l'anamnèse.</p> <p><b>Patient avant transport : hygiène des mains avec solution hydro-alcoolique</b> (ou à l'eau et au savon si faisable) <b>et masque chirurgical.</b></p> <p>Si le patient a gardé le masque durant tout le transport, pas de décontamination particulière. Désinfecter seulement les surfaces. Envelopper le patient d'un drap pour limiter les contacts avec l'ambulance. Si besoin d'O<sub>2</sub> : lunettes 5l/min + masque chirurgical au patient.</p>		
<b>Pour le transport au sein du système 112</b>	<p><b>Prévenir 112 et hôpital de destination via le 112; diriger vers l'hôpital le plus proche après accord téléphonique.</b></p> <p>NB : Pas de SMUR d'emblée sauf si l'état du patient le nécessite. L'accompagnement par le SMUR est à l'appréciation du médecin SMUR.</p>	
<b>Pour les transports non-urgents</b>	Vérifier si le lieu de destination est préparé pour accueillir le patient.	
<b>Mesures POST intervention</b>		
<b>Véhicule</b>	Voir procédure interne pour le <b>nettoyage quotidien</b> (procédure 1). Si pas de mesures de protection prises : voir procédure interne pour le <b>nettoyage mensuel</b> (procédure 2).	
<b>Matériel</b>	À usage unique	Voir la procédure interne pour les « <b>déchets contaminés</b> ». <b>Tout éliminer absolument</b> dans le circuit « jaune » que ce soit dans ses propres installations ou à l'hôpital.
	Autres	Voir procédure interne (suivant classification - non critique; semi-critique ou critique - : nettoyé; désinfecté; stérilisé).
<b>Personnel</b>	<p><b>Hygiène des mains. Si l'ambulancier présente des symptômes de COVID-19</b>, il doit consulter un médecin pour effectuer un test et attendre les résultats à domicile (voir procédure « <a href="#">médecins généralistes</a> » ou « <a href="#">hôpitaux</a> »).</p> <p>NB : Il n'est plus nécessaire de laisser vos coordonnées à l'hôpital car les cas possible ne seront plus testés systématiquement.</p>	
<b>Vêtements</b>	Draps en contact avec le patient	Voir procédure interne pour le « <b>linge infecté</b> ». A laisser <b>impérativement</b> avec le patient à l'hôpital.
	Effets des ambulanciers	Si vêtements de travail souillés : les changer et les laver selon procédure interne pour le « <b>linge infecté</b> ». Vêtement de protection : sac gris pour incinération.
<b>Risque pour les collègues / la famille de l'ambulancier : -</b>		

Sur le site [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be), vous trouverez des informations et des questions fréquemment posées sur le nouveau coronavirus.

Cordialement,



Dr Paul Pardon  
Chief Medical Officer  
Président du Risk Management Group